

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-070-2022

Objet : SERVICES PEEJ ET TEPOS – APPEL A PROJET 2022 DE LA MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL » - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire, Prestations de service en matière périscolaire,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu l'engagement d'Albret Communauté dans la démarche TEPOS depuis 2018.

Exposé des motifs :

La Mutualité Sociale Agricole Dordogne Lot-et-Garonne (MSA) lance un appel à projet « Grandir en milieu rural » (GMR) et propose de financer à maxima 80% des projets répondant aux besoins de mobilité des jeunes et des familles sur les territoires.

Dans le cadre du fonctionnement des services, Albret Communauté désire demander ces subventions.

La candidature d'Albret Communauté à cet appel projet sera présentée pour validation lors du conseil communautaire du 18/05/2022.

AR Prefecture

047-200068948-20220427-DEC_070_2022-AU
 Reçu le 28/04/2022
 Publié le 28/04/2022

Afin de bénéficier des aides financières, les dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès des services de la MSA suivant le tableau ci-dessous :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Public	Calendrier	Lieu	Montant global du projet	Montant demandé -> dispositif GMR	Reste à charge CCAC	Participation des familles
Albret Communauté – Service PEEJ	Stage musique traditionnelle (fabrication d'instruments), danses et chants gascons	30 enfants de 6 à 11 ans	Semaine du 18 au 22 juillet	Ensemble des ALSH de la CCAC	3400€	2720€	350€	330€
Albret Communauté – Service PEEJ	initiation à la bande dessinée et balades contées	Enfants de 3 à 17 ans	Toute l'année 2022 (mercredis et vacances scolaires)	Ensemble des ALSH de la CCAC	3000€	2400€	408€	192€
Albret Communauté – Service PEEJ	Formation et ateliers « nutri'crèche »	Agents de la petite-enfance + familles du territoire	Année 2022	Structures petite enfance de la CCAC (Montagnac, Mézin et Nérac)	1420,96€	992,77€	248,19€	0€
Albret Communauté – Service TEPOS	Rallye Rezo Pouce « Albret Express »	Tous publics	Été 2022	Plusieurs communes de la CCAC -> ralliement à Nérac	1030€	524€	206€	0€

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

- ▶ **De solliciter** les subventions auprès de la MSA dans le cadre de l'appel à projet « Grandir en Milieu Rural » de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne et de déposer les dossiers correspondants,
- ▶ **De rappeler** que les candidatures et les plans de financement détaillés ci-dessus seront présentés en conseil communautaire du 18/05/2022.

Fait à NERAC le, **27 AVR. 2022**

Le Président,
Alain LORENZELLI,

Par délégation le 1er vice-président,
Francis MALISANI

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire